



Mai 2025

# Le risque biologique du travail en extérieur

## ► Contexte

Les agents des collectivités travaillant en extérieur (espaces verts, propreté urbaine, assainissement, voirie, etc.) sont exposés à des risques biologiques potentiellement dangereux pour leur santé. Ces risques varient en fonction des tâches réalisées et des environnements spécifiques dans lesquels les agents interviennent. Il est essentiel de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux dangers biologiques potentiels et aux mesures de prévention à mettre en place pour assurer leur sécurité et leur bien-être.

## ► Les principaux risques biologiques

### 1. Maladies vectorielles

Les agents travaillant en extérieur peuvent être exposés à des maladies transmises par des insectes, tels que les tiques et les moustiques.

- **Maladie de Lyme** (transmise par les tiques),
- **Fièvre du Nil occidental** (transmise par les moustiques),
- **Leptospirose** (transmise par contact avec des eaux ou sols contaminés par l'urine d'animaux infectés).

### 2. Exposition à des agents pathogènes dans les sols et les débris organiques

Les agents travaillant dans les espaces verts ou en milieu rural peuvent être exposés à des spores fongiques, comme celles causant l'**histoplasmosse** ou la **cryptococcose**, souvent présentes dans les sols humides et riches en matières organiques.

### 3. Risques bactériens

Les agents de propreté ou d'assainissement sont régulièrement en contact avec des agents pathogènes bactériens tels que les **Salmonelles** ou **E. coli**, présents dans les déchets organiques, les excréments d'animaux ou dans les eaux usées.

### 4. Risques zoonotiques

Les zoonoses sont des maladies transmissibles des animaux aux humains. Les agents travaillant en extérieur peuvent être exposés à des maladies comme la **brucellose** ou la **tularémie**, souvent véhiculées par les animaux sauvages ou les insectes.

### 5. Allergies et autres risques liés à la végétation

Les agents en contact avec la végétation (espaces verts, jardins publics) peuvent développer des allergies, notamment aux **pollens**, **moisissures** et autres agents biologiques présents dans l'air ou les plantes. Ces allergies peuvent affecter leur qualité de vie et leur capacité à travailler.

## ► Moyens de prévention à mettre en place

### 1. Formation et sensibilisation

La formation des agents et des encadrants est primordiale pour les sensibiliser aux risques biologiques et aux bonnes pratiques de prévention. Des sessions régulières doivent être organisées pour expliquer les dangers liés aux insectes, aux animaux, aux bactéries et aux champignons. Les agents doivent également être formés aux gestes d'hygiène et aux procédures à suivre en cas d'incident.

## 2. Equipements de protection individuelle (EPI)

Le port d'EPI adapté est essentiel pour limiter l'exposition aux risques biologiques.

- **Gants** résistants pour éviter les contacts directs avec les agents pathogènes.
- **Vêtements longs** (pantalons, tee-shirts à manches longues) pour se protéger des tiques et des insectes.
- **Chaussures/bottes de protection** pour éviter le contact avec le sol ou l'eau contaminée.
- **Masques et lunettes de protection** en cas d'exposition à des spores ou de manipulation de substances pouvant provoquer des allergies.
- **Répulsifs** contre les insectes (notamment les moustiques et les tiques).

## 3. Vaccinations et suivi médical

Il est conseillé de mettre en place un programme de **vaccination** pour certains risques spécifiques pour les agents en contact avec des eaux usées ou des animaux. Un suivi médical régulier est également nécessaire pour détecter rapidement les symptômes liés aux maladies vectorielles ou aux zoonoses, ainsi que pour gérer les allergies et autres affections de santé.

## 4. Mesures d'hygiène et d'entretien

- **Lavage régulier des mains** et désinfection des outils de travail après chaque intervention.
- **Nettoyage des surfaces et équipements** en contact avec des matières organiques ou des eaux usées.

- En cas de blessure (piqûre, griffure ou coupure), il est crucial de désinfecter immédiatement la plaie et de consulter un médecin si nécessaire.

## 5. Gestion des risques liés aux zones de travail spécifiques

- **Espaces verts et zones humides** : Inspecter régulièrement les zones pour détecter la présence de tiques ou d'insectes porteurs de maladies. Veiller à ce que les agents soient équipés de répulsifs et d'EPI appropriés.
- **Assainissement et voirie** : Les agents en contact avec les déchets ou les eaux usées doivent porter des gants étanches et des bottes de protection. Ils doivent éviter tout contact direct avec les déchets biologiques et suivre des protocoles stricts de gestion des déchets.

## ■ Conclusion

La sécurité des agents travaillant en extérieur est une priorité pour assurer un environnement de travail sain et prévenir les risques biologiques. L'application des mesures de prévention, telles que le port des EPI, la formation continue, la vaccination et l'hygiène, est essentielle pour limiter les risques. Une attention particulière doit être portée à la sensibilisation des agents et à la mise en place de protocoles adaptés en fonction des risques identifiés dans les différents types d'interventions.

Ensemble, en adoptant une démarche proactive de prévention ; en suivant les recommandations sanitaires, nous contribuons à préserver la santé de nos agents et à garantir la qualité de leur travail.